

## Nouvelle convention belgo-française des pommes de terre bio robustes (2023 – 2026)

### Rappels des points de la 1<sup>ère</sup> convention 2018 – 2020

- **Une variété robuste** est une variété qui a une forte tolérance (voire une résistance) au mildiou du feuillage et qui garantit un rendement et une qualité acceptables au cours de la plupart des saisons. Une tolérance aux stress abiotiques, en premier lieu sécheresse et chaleur, est également un critère de robustesse ;
- **L'ensemble des acteurs** de la chaîne, c-à-d, obtenteurs, maisons de plants, producteurs de plants, producteurs de pommes de terre de consommation, négociants – préparateurs, transformateurs, moyenne et grande distribution (classique ou spécialisée bio), s'engage à ce que la part des variétés robustes dans leur activité augmente progressivement pour arriver au final à 100 % dans la « chaîne pommes de terre bios » ;
- Syndicats et organisations interprofessionnelles, scientifiques et vulgarisateurs, membres du CPP (Centre Pilote Pommes de terre : Carah, CRA-W, Fiwap, GWPPDPT) et du LCA (Landbouwcentrum Aardappelen : Inagro, PCA), organismes promouvant la filière bio (Biowallonie et Bioforum), **s'engagent à travers leurs missions diverses à faire en sorte que la part de pommes de terre robustes aille grandissante.**

### Nouvelle et 2<sup>nde</sup> convention 2023 – 2026

- **Une variété robuste** est une variété qui a les caractéristiques suivantes : une forte tolérance (voire résistance) au mildiou (*Phytophthora infestans*) du feuillage (éventuellement aussi du tubercule) idéalement avec plus qu'un R-gène (gène de résistance), une tolérance plus ou moins forte aux stress abiotiques (en premier lieu sécheresse et chaleur) et ayant de moindres besoins en azote ou valorisant celui-ci de manière plus efficiente. **Le critère principal et nécessaire est la résistance au mildiou du feuillage.** Les 2 autres critères sont souhaités mais non indispensables (pour être considérée comme « robuste ») ;

- Globalement à l'avenir, il faudra que les variétés robustes aient plus de **tolérance / résistance** (aux maladies, ravageurs et stress abiotiques) **et aient besoin de moins d'intrants** (azote, eau) ;
- **L'ensemble des acteurs de la chaîne**, c-à-d obtenteurs, maisons de plants, producteurs de plants, producteurs de pommes de terre de consommation, négociants – préparateurs, transformateurs, moyenne et grande distribution (classique ou spécialisée bio) **s'engage à ce que la part des variétés robustes dans leur activité « pommes de terre bios » augmente** progressivement pour arriver au final à 100 % de variétés robustes dans la « chaîne pommes de terre bios » ;
- Syndicats et organisations interprofessionnelles, scientifiques et vulgarisateurs, membres du CPP (Centre Pilote Pommes de terre) et du LCA (Landbouwcentrum Aardappelen), organismes promouvant notamment la filière bio, s'engagent à travers leurs missions à faire connaître l'intérêt des pommes de terre bio robustes. Il s'agit de **mieux les faire connaître afin qu'elles soient davantage valorisées dans les choix des distributeurs, coopératives, et acheteurs divers.**

**Dans les années qui viennent (2023-2026) il faudra tendre (100 % fin 2026) :**

- > Vers l'utilisation accrue de variétés disposant d'une résistance avérée et durable avec au minimum 2 gènes de résistance non-contournée par *Phytophthora infestans* ;
- > Vers une utilisation toujours plus importante des variétés robustes dans le secteur de la transformation ;
- > Vers une utilisation accrue de pommes de terre bios, robustes et locales tout au long de l'année par la moyenne et grande distribution ;
- > Lors d'introduction (des pays de l'UE) et d'importation (hors UE) de pommes de terre bios, vers plus de variétés robustes ;
- > Lors d'expédition (UE) / d'exportation (hors UE) de pommes de terre bios vers plus de variétés robustes.

L'ensemble des signataires de la présente convention acceptent de communiquer les informations en leur possession qui concernent l'évolution de la convention « variétés robustes ».